

## TERMES DE REFERENCE

### POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX AVOCAT·E·S

- **Intitulé de l'appel** : Assistance juridique en faveur des mineurs filles et garçons en conflit avec la loi et des femmes détenues avec leurs enfants.
- **PROJET** : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants
- **Nom abrégé** : « Justice Mineurs 2 »
- **Référence n°** : 2024 / 460-843

#### 1. Présentation de l'association BAYTI

Depuis 1995, l'Association BAYTI œuvre en faveur de la protection des enfants en situation difficile, notamment les enfants en situation de rue, privés du milieu familial, en situation de travail, victimes de violence, d'abus, d'exploitation ou de traite, ainsi que les enfants en contact avec la loi et les enfants migrants ou réfugiés.

À travers une approche intégrée et pluridisciplinaire, BAYTI assure la protection, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires. À ce jour, plus de 22 000 enfants, filles et garçons, ont été pris en charge, bénéficiant d'un accompagnement global incluant l'hébergement, l'accès à la santé, à l'état civil, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que des dispositifs de réinsertion familiale, sociale et professionnelle. Considérant les enfants comme des sujets de droit et des acteurs à part entière, l'Association BAYTI s'engage depuis sa création à défendre leur intérêt supérieur et à promouvoir l'accès à leurs droits, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Aujourd'hui, BAYTI est reconnue pour son expertise aux niveaux national et international, ainsi que pour la qualité de ses partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs, notamment dans l'espace euro-méditerranéen.

#### 2. Présentation du projet :

Le contexte actuel de réforme législative et institutionnelle au Maroc offre une opportunité stratégique majeure pour renforcer le système de justice des mineur·e·s et améliorer la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Le Royaume s'inscrit en effet dans une dynamique de transformation de son dispositif judiciaire et de protection de l'enfance, illustrée notamment par :

- La création annoncée de l'Agence nationale de protection de l'enfance ;
- La mise en œuvre de la stratégie 2022–2026 de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) ;
- L'adoption récente de la loi relative aux peines alternatives, avec la désignation de 58 établissements pilotes.

Dans ce cadre, plusieurs axes d'intervention prioritaires se dégagent afin de renforcer l'effectivité d'une justice adaptée aux enfants :

- Le renforcement de l'assistance juridique spécialisée, à travers notamment la formation obligatoire des avocat·e·s en justice des mineur·e·s et la mise en place de permanences juridiques 24h/24 ;
- L'amélioration de l'accès à l'information et de la participation des enfants, via des protocoles adaptés et des supports simplifiés permettant une meilleure compréhension de leurs droits ;
- La promotion des alternatives à la détention, telles que la médiation, la liberté surveillée et les programmes éducatifs et communautaires, avec un appui renforcé aux structures de réinsertion, notamment les organisations de la société civile ;
- La révision régulière des mesures de détention provisoire, afin de garantir le caractère exceptionnel de la privation de liberté ;
- Le renforcement de la coordination institutionnelle entre les différents acteurs concernés, incluant les institutions publiques, la société civile et les partenaires internationaux.

Bien que l'engagement du Maroc en faveur d'une justice adaptée aux enfants soit réel, l'impact de ces réformes dépendra de leur traduction concrète dans les pratiques quotidiennes. L'accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des leviers essentiels pour aligner le système sur les standards internationaux et placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des décisions.

### Présentation du projet spécifique :

Le projet intitulé : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina » (*Ensemble pour une justice protectrice des enfants et des femmes détenues avec leurs enfants*) s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Co-financé par l'Union Européenne, ce projet vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance au Maroc.

### Objectif général :

Contribuer à assurer une justice adaptée aux mineur·e·s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux.

### Objectif spécifique :

Promouvoir les droits des mineur·e·s et des femmes détenues avec leurs enfants à travers une approche intégrée visant à :

- Améliorer les conditions de détention ;
- Prévenir la récidive ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur des droits des populations cibles.

Le projet s'inscrit en cohérence avec les réformes récentes engagées par le Maroc, notamment :

- Le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives ;
- La loi 10-23 relative à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires (adoptée en juin 2024) ;
- L'accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Ministère Public, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, ayant permis la mise en place en juin 2024 d'un protocole territorial de prise en charge des enfants vulnérables.

Par ailleurs, le projet contribue à la dynamique de plaidoyer portée par les réseaux associatifs, notamment à travers l'implication d'organisations membres de la Plateforme de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et du Mouvement Enfance Maroc.

### Zone d'intervention et partenariat :

Le projet sera mis en œuvre dans cinq sites stratégiques :

- Le Centre de Réforme et d'Éducation (CRE) d'Ain Sebaa ;
- Le CRE de Benslimane ;
- La prison locale d'Oukacha ;

- La prison d'Ali Moumen (Settat) ;
- La prison de Larache.

Cette action est portée par l'Association BAYTI, en partenariat avec la Fondation AIDA et en étroite collaboration avec la DGAPR, acteur institutionnel clé dans le domaine pénitentiaire et de la réinsertion.

### 3. Objectifs et résultats attendus de la mission

La présente mission a pour objectif d'assurer une assistance juridique spécialisée au profit de cent (100) dossiers, répartis sur la durée du projet comme suit :

- ✓ 35 dossiers durant la première année
- ✓ 35 dossiers durant la deuxième année
- ✓ 30 dossiers durant la troisième année

Cette assistance juridique concerne les bénéficiaires suivants :

► Mineurs garçons en conflit avec la loi en détention provisoire dans les Centres de Réforme et d'Éducation (CRE) :

- CRE Aïn Sebaâ
- CRE Benslimane

► Filles mineures et femmes détenues avec leurs enfants en conflit avec la loi dans les établissements pénitentiaires suivants :

- Prison Locale Aïn Sebaâ 1 (Oukacha)
- Prison Locale Ali Moumen (Settat)
- Prison Locale Larache 2

### 4. Résultats attendus

Traitement et gestion des dossiers des garçons en conflit avec la loi en détention provisoire dans les CRE de Aïn SEBAA et Benslimane et les filles en conflit avec la loi dans les prisons locales de Larache, Oukacha et Ali Moumen Settat.

Traitement et gestion aux femmes détenues avec leurs enfants, et d'assurer une gestion juridique des dossiers de mineurs en conflit avec la loi en détention provisoire dans les prisons locales de Larache, Oukacha et Ali Moumen Settat.

### 5. Méthodologie pour la réalisation de la mission

Deux avocats.e.s sont appelé.e.s à prendre en considération les points suivants :

- ✓ Toutes les textes de loi, la CDE, les traités internationaux en relation avec les mineur-e-s en contact avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants en qualité d'auteur, de victime et de témoins.
- ✓ Les avocat-e-s sont appelé-e-s. à se référer aux études sur les alternatives à la privation de liberté et les lignes directrices sur la protection de remplacement.

### 6. Mission et profil des avocat-e-s

Les avocat-e-s. auront pour tâches principales :

- ✓ L'élaboration d'une note méthodologique : objectifs, approche, résultats attendus, estimation budgétaire, partenaires de collaboration pour la réalisation de mission ; chronogramme et fréquence des visites des centres de détentions ;
- ✓ Assurer le traitement des dossiers juridiques et assister aux audiences ;
- ✓ Veiller à ce que l'intérêt supérieur des mineurs en détention et en état d'arrestation et leurs avis soit prise en compte durant tout le processus et pendant les audiences ;
- ✓ Veiller à ce que les mineur-e-s et les femmes détenus assistent aux audiences les concernant au sein des tribunaux ;
- ✓ Capitaliser les dossiers des mineur-e-s et des femmes détenues par typologie et par nature d'action ;
- ✓ S'entretenir avec les familles des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants, leur expliquer le processus et les maintenir informés ;
- ✓ Assurer la mission en étroite collaboration avec les assistantes sociales de BAYTI et l'équipe du projet si nécessaire ;
- ✓ Informer les mineur-e-s et les femmes détenues de leurs droits en état de détention ;
- ✓ Assurer le suivi et l'accompagnement des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants dans tout le processus de contact avec la loi ;
- ✓ Assurer le suivi des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants après le projet ;
- ✓ La participation dans la réunion de travail avec le comité de suivi du projet ;
- ✓ Rapport des situations traitées et plan d'accompagnement après libération ;
- ✓ Remplir la base de données du projet avec les informations des dossiers.

## 7. Profil souhaité :

Les avocat-e-s doivent justifier de :

- ✓ Une formation universitaire de haut niveau en droit ;
- ✓ Une maîtrise du cadre politique publique, stratégique et juridique marocain en relation avec la promotion et la protection des enfants et des jeunes et plus particulièrement les mineurs en conflit avec la loi, ainsi que sur la protection des femmes détenues avec leurs enfants ;
- ✓ Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente, dont une expérience avérée d'assistance juridique ;
- ✓ Une expérience en termes de soutien à la question de la protection des mineurs en conflit avec la loi est bien souhaitable ;
- ✓ Une expérience de collaboration avec la société civile ;
- ✓ Une maîtrise du français.

## 8. Honoraires :

Le montant de la prestation devra être présenté sous forme d'un prix unitaire par dossier, pour un total de cent (100) dossiers sur la durée de la mission.

L'offre financière devra inclure l'ensemble des coûts liés à la réalisation de la mission, notamment :

- Les honoraires professionnels pour l'assistance juridique

- Les frais de déplacement
- Les frais de restauration

Ces coûts doivent couvrir l'ensemble des sites d'intervention, à savoir :

CRE Benslimane, CRE Ain Sebaa, Oukacha (mineur-e-s) } Ali Moumen-Settat, Oukacha et Larache (femmes détenues avec leurs enfants)

Les candidat·e·s sont invité·e·s à présenter :

- Le prix unitaire (le cas échéant)
- Le montant total de la prestation
- Le montant TTC

Le/la consultant·e devra être en mesure de fournir une facture conforme à la réglementation en vigueur, incluant notamment :

Identifiant Fiscal (IF), Taxe Professionnelle (patente) et Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le cas échéant.

## 9. Éléments constitutifs du dossier de candidature :

Afin de sélectionner le/la consultant adéquat aux exigences de la prestation, nous sollicitons de bien vouloir nous envoyer dans un premier lieu :

- ✓ Le CV de l'intéressé(e), et ses références ;
- ✓ La proposition technique présentant les objectifs, le déroulement, les Modalités/ démarche d'intervention ;
- ✓ Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de Formation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacements (si besoin) ;

## 10. Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, en mentionnant obligatoirement en objet :

- Référence n° : 2024 / 460-843 - RECRUTEMENT DE DEUX AVOCAT·E·S

Les candidatures doivent être envoyées aux adresses suivantes, **au plus tard le 15 avril 2026 à 17h00 :**

 [contact@associationbayti.ma](mailto:contact@associationbayti.ma)

 [j.albaz@associationbayti.ma](mailto:j.albaz@associationbayti.ma)